



SOUTIEN À LA MOBILITÉ DES JEUNES DANS LE CADRE D' ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Dossier de candidature

Le Conseil général du Finistère soutient la mobilité internationale des jeunes impliqués dans des actions de solidarité internationale selon les modalités suivantes :

- **bénéficiaires** : jeunes **Finistériens** dont le foyer fiscal se situe dans le Finistère, ayant au plus 30 ans à la date de fin de l'action pour laquelle ils demandent un soutien, participant au développement d'actions de solidarité internationale (humanitaire, aide au développement) dans un cadre associatif ou dans le cadre d'un établissement d'enseignement;
- **domaine d'intervention** : séjour d'au moins deux semaines (individuel ou collectif);
Les séjours éligibles sont : – chantiers (soutien à la réalisation d'infrastructures, etc.),
– actions santé (soins dans des dispensaires ou des structures hospitalières, information et sensibilisation, etc.),
– actions socio-éducatives (alphabétisation, animation socio-culturelle, etc.);
- **modalités d'intervention**
40 € par jeune et par semaine : – aide plafonnée à 480 € par personne,
– soutien limité à 25 jeunes par séjour collectif.

Informations concernant le(s) candidat(s)

1. Déplacement individuel

NOM : Prénom :

Né(e) le : à :

Coordonnées où la personne peut être contactée :

Adresse dans le Finistère :

Tél. : Fax : E-mail :

Nom et adresse de l'organisme d'envoi ou d'accueil :

.....

2. Déplacement collectif

Nom de la structure :

Numéro de SIRET :

Adresse :

Tél. : Fax : E-mail :

Nombre :

⇒ Joindre la liste des participants, en précisant pour chacun les mêmes renseignements que ceux demandés pour le déplacement individuel.

Informations concernant le séjour à l'étranger

Pays où se déroule le séjour :

Date précise de démarrage du séjour : Date précise de fin du séjour :

Objectif du déplacement :

.....
.....
.....
.....
.....

Contenu du séjour (résumé) :

.....
.....
.....
.....
.....

Le séjour à l'étranger s'inscrit-il dans le cadre d'un programme bilatéral/international?

OUI NON

Si oui, précisez :

.....
.....

<p><i>Signature du responsable de l'organisme d'envoi ⁽¹⁾ ou d'accueil :</i></p>	<p><i>Cachet :</i></p>
---	------------------------

(1) S'il s'agit d'une association d'étudiants, faire viser votre projet par l'établissement.

Déplacement individuel :

Je certifie l'exactitude des informations fournies dans ce dossier.

Fait à, le / /

Signature :

Le dossier doit être déposé avant la fin du séjour à l'étranger auprès de :

Conseil général du Finistère

Direction du développement économique et international

32, boulevard Duplex – 29196 QUIMPER Cedex

*(Pour toute modification, adresser un courrier
ou appeler au 02 98 76 20 20 – poste 3346)*

Pièces à joindre obligatoirement :

- dans le cas d'un déplacement collectif : programme détaillé du séjour à l'étranger, justificatif du domicile dans le département du Finistère de chaque jeune (dernier avis d'imposition dont dépend fiscalement le jeune) et copie du livret de famille;
- dans le cas d'un déplacement individuel : justificatif du domicile dans le département du Finistère (dernier avis d'imposition dont dépend fiscalement le jeune) et copie du livret de famille;
- un relevé d'identité bancaire (du jeune ou de la structure).

L'aide sera versée :

- dans le cas d'une demande individuelle, au jeune (ou avec accord du jeune, à la structure de soutien), après la notification de la décision de la Commission permanente du Conseil général du Finistère;
- dans le cas d'un déplacement collectif, à la structure, au retour sur présentation d'un *rapport* ainsi que d'une *attestation* confirmant le déroulement du déplacement selon les éléments fournis dans ce dossier et d'une *liste signée* par chacun des participants.

PARTIE RÉSERVÉE AUX SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

..... × × 40 € = €